L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 JUILLET 1880. 53me Année

DUFOUR & LEBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 8 JUILLET 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :
GENERAL WINFIELD SCOTT HANCOCK
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Banquiers, rue Royale, grand nombre de propriétés avec bâtisses et améliorations, situées dans les différentes parties de la ville et dont l'énumération serait trop longue, pour plus de détails voir aux annonces.

Par Joseph Krieger, constable, au No 139 rue Rousseau, plusieurs lots de meubles.

Par Hoey & O'Connor, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles,—bons de la ville de la Nile-Orléans—liquidation de la banque du Sud.

AFFAIRES DE FRANCE.

Nous ne pouvons rien faire de mieux pour aujourd'hui que de donner toute notre première page aux nouvelles de France. Ces nouvelles se composent du grand discours, que M. Gambetta a prononcé sur l'amnistie, et des appréciations auxquelles se sont livrés les divers journaux de Paris sur ce discours, qui est regardé comme un évènement de majeure importance. M. Gambetta est un homme réellement habile. Ce n'est pas seulement la puissance oratoire qu'il faut admirer chez lui quand il veut la montrer, mais c'est surtout l'opportunité de ses efforts. Il y a à la chambre, dont il est le président, une fraction, faible de nombre, mais forte d'énergie et de résolution, et qu'on appelle généralement la queue de la République. Elle est à craindre.

Cette fraction veut aller plus loin que la majorité de la Chambre, plus loin que la majorité de la France, et c'est pour lui faire sa part qu'on lui donne l'amnistie des Communistes, l'expulsion des Jésuites, et qu'on est sur le point de lui sacrifier l'ancienne magistrature. Cela prouve bien que cette queue a de la puissance et qu'il faut compter jusqu'à un certain point avec elle. On ne voudrait pas cependant dépasser certaines limites révolutionnaires, pour ne pas s'exposer au danger prévu par M. Thiers dans certain cas possible. "La République, avait-il dit, sera conservatrice ou elle ne sera pas."

On ne craint pas les communistes, et on les laisse rentrer ; on ne craint pas les Jésuites et on les fait partir ; on ne craint pas les magistrats d'origine monarchique ou impériale, et on veut les remplacer. Tout cela peut se faire en effet sans que la République en périsse. Par conséquent, M. Grévy, tout son cabinet, et M. Gambetta, ont adopté ces mesures et ils les défendent contre ce qui reste de conservateurs au Sénat. M. Gambetta a pris le terrain de l'amnistie pour essayer encore une fois son omnipotence parlementaire, et il a tout emporté, non seulement la tête et le ventre de l'assemblée, mais encore la queue. L'admiration excitée par lui a été générale, ce qui retarde énormément les progrès du parti de M. Clémenceau.

C'est ce que nous appelons avoir du tact ; c'est ce que nous appelons parler à propos. Le succès de M. Gambetta a été complet. C'est plus qu'un succès, c'est une victoire. C'est plus qu'une victoire, c'est un triomphe. Mais que va-t-il faire de ce triomphe ? Va-t-il reprendre le fauteuil de la présidence de la Chambre, quand tout le monde lui laissera prendre volontiers le fauteuil de la présidence de la République ? M. Grévy lui cédera-t-il la place, comme M. Thiers la céda au maréchal McMahon, et comme le maréchal McMahon la céda à M. Grévy ? C'est là une question qui s'est faite partout en France et en Europe ; c'est là une question qui se fera ici comme ailleurs et à laquelle nous ne voulons pas nous charger de répondre.

Les journaux de Paris et le discours de M. Gambetta.

L'adoption de la loi d'amnistie par la Chambre des députés, et le discours de M. Gambetta qui a précédé le vote, sont aujourd'hui l'objet des commentaires de toute la presse. Citons les appréciations les plus caractéristiques.

La République française dit :

Nous ne saurions analyser ce discours si complet, si plein de substance et d'une portée si grande. La nation entière le lira et elle en gardera une impression qui ne s'effacera jamais. Disons que c'est lorsqu'il a parlé du pays, de son armée refaite, — l'armée "espoir suprême et suprême pensée" — de ses drapeaux, de son avenir, que l'orateur s'est surpassé lui-même. C'était l'âme de la patrie qui vibrait alors dans chacune de ses paroles, et nous le répétons encore à l'honneur de l'assemblée, il n'est personne en cet instant qui ne se soit dit : L'homme qui parle ainsi est plus qu'un incomparable orateur. C'est un grand patriote.

Le Parlement :

"Il n'y a qu'une République," s'écriait hier en terminant M. Gambetta. Ce n'est pas vrai. Il y a deux Républiques, l'une modérée, libérale, durable : c'est celle dont la France a besoin; l'autre, sans force contre les excès, glissant chaque jour sur la pente de la démagogie, exposée à verser dans le désordre et dans la guerre civile. Cette République-là, la France l'a connue en 1793 et en 1848 : la France ne veut pas la revoir, et c'est parce que l'on fait en ce moment un pas dans la voie de cette République, c'est parce que le radicalisme vient de remporter un nouveau triomphe sur un gouvernement sans énergie, c'est parce que le ministère a perdu jusqu'à la dernière apparence d'indépendance et de fermeté, c'est pour tout cela que le vote d'hier nous apparaît comme la plus déplorable des fautes.

La Gazette de France :

C'est bien la politique du *coûte que coûte* qui a été inaugurée hier. Les opportunistes ne peuvent plus résister à la démagogie victorieuse : coûte que coûte au pays, ils livrent la société à la Commune.

Le Pays :

Nous constaterons sans nous faire prier que M. Gambetta a remporté hier un fort beau succès oratoire.

Mais le fait capital de la séance d'hier, c'est, en dépit des formules modérées auxquelles M. Gambetta a cru devoir [illegible] possession [illegible] effectif de [illegible] voudra, le maître nominal, et, dans son discours d'hier, il a posé sa candidature à la présidence de la République en même temps qu'il a esquissé un programme dans lequel nous voyons figurer le plébiscite.

Le Mot d'Ordre :

M. Gambetta est descendu du siège présidentiel, où il trône avec la majesté qui sied au maître auquel tous : ministère, majorité, fonctionnaires obéissent, et a fait connaître à la Chambre ses volontés. Il a tenu à bien caractériser la portée du vote qui allait avoir lieu, vote de préoccupation et non d'humanité, et ayant pour but de briser entre les mains des radicaux une arme qui pourrait devenir dangereuse aux prochaines élections contre les membres de la majorité actuelle.

Nous n'ajouterons qu'un mot. La démocratie républicaine saurait avec joie Paris, mais elle gardera en reconnaissance pour ceux qui, par leur persévérante sagesse, leurs efforts constants, leur inébranlable foi dans le succès d'une cause juste, sont enfin parvenus à l'arracher à M. Gambetta et à ses dociles serviteurs.

La Justice :

A dater du moment où M. Gambetta s'est assis dans la salle, il a couvert de son ombre le banc des ministres. Il n'y avait plus de gouvernement... La transparente fiction de ces mois derniers était déchirée. Le chef de la majorité, le gouvernement, le voilà ; c'est lui. Chacun de ses gestes impétueux, à la tribune, renversait un de ces hommes de paille...

M. Gambetta a dû descendre, avec son pas lourd, du fauteuil où il se confinait : il ne peut plus y remonter.—Si on l'y revoit, ce sera pour peu de temps. Il a fait craquer l'équivoque dont nous étions entourés.

Le Rappel :

L'impression produite par le discours a été immense et jamais les applaudissements prodigués à M. Gambetta n'avaient paru mieux mérités. Sa harangue peut être considérée comme un véritable programme de gouvernement. Il y avait trop longtemps que M. Gambetta n'avait expliqué publiquement sa pensée pour que, à la première occasion, elle ne prît pas ces développements. On s'accordait d'ailleurs à croire que, même sur le Sénat, le langage de l'orateur était destiné à exercer une influence considérable.

Le XIXe Siècle :

M. Gambetta n'a pas eu un mot aimer contre ses adversaires; il n'a fait vibrer qu'une corde, la conciliation. Ce discours est, d'un bout à l'autre, celui d'un homme d'Etat.

Le Journal des Débats ;

M. Gambetta s'est essayé dans le rôle de président du Conseil, et son coup d'essai a été un coup de maître. Nous n'en sommes pas étonnés. Son intervention a rallié 333 voix à l'amnistie ; ces 333 voix sont la majorité de la Chambre, et il n'y a pas à se tromper sur le sens de la manifestation qui vient de se produire. Elle est décisive. Provoquée par son chef véritable, la majorité s'est immédiatement révélée.

Le Temps :

Le grand et légitime succès obtenu par M. Gambetta fait remettre en avant par quelques personnes cette pensée que celui-ci étant évidemment le chef de la majorité doit devenir le chef du gouvernement. Un ministère Gambetta semble, aux yeux de ces personnes, devoir être la conséquence de la séance d'hier. Cette opinion ne nous semble nullement justifiée. Si M. Gambetta est combattu la politique du cabinet, on comprendrait qu'on pût le mettre en demeure de prendre le pouvoir. Mais il serait souverainement illogique à nous les points de vue que M. Gambetta fût appelé à remplacer le cabinet actuel parce qu'il approuve la politique de ce cabinet et qu'il lui prête le concours de sa parole. Il y aurait là une contradiction sur l'évidence de laquelle nous n'avons pas besoin d'insister.

Le Figaro :

On ne parle, aujourd'hui comme hier, que du discours de M. Gambetta; mais la double impression que j'avais recueillie et enregistrée sur le vif s'est considérablement accentuée. Chacun reconnaît que le discours est admirable, mais le ministère en est accablé; et plus le discours grandit, plus le ministère diminue. Il y a de ces coups d'épaule qui démolissent encore plus qu'ils ne soutiennent.

Au reste, M. Gambetta s'est dérobé à son triomphe; c'est M. de Cirrac qui préside aujourd'hui. On sait que le discours du président de la Chambre va être affiché dans toutes les communes de France. Il est probable que MM. de Freycinet et Cazot qui, jusqu'à présent, s'étaient offert la même satisfaction, y renonceront; cette fois très spontanément. Le voisinage les effraie!

Quant au Président de la République, les communes de France ne connaissent pas encore la couleur de ses messages.

Le Courrier du Soir :

M. Gambetta a fait plus hier que de prononcer une splendide harangue. Il a accompli un acte considérable. Il a trouvé son heure et s'en est emparé avec une puissance, une autorité incomparables. Nous reconnaissons en lui, par ces traits mêmes, l'un des politiques, l'un des parlementaires éprouvés de l'Europe, et nos félicitations républicaines lui sont dues sans aucune réticence.

Il était difficile, en effet, de prendre la possession effective et publique de la puissance ministérielle dans le cabinet à une occasion mieux choisie et comme popularité et comme opportunité.

Où trouver une meilleure forme chez un politique consommé que celle dont le président de la Chambre a usé pour inviter le chef de l'Etat à lui confier la direction des affaires et pour rendre sans secousse chaque ministre à sa spécialité, en prenant lui-même les affaires étrangères, sans priver plus longtemps le département des travaux publics des talents techniques de M. de Freycinet ?

(*Séance du 21 juin.*)

PRESIDENCE DE M. GAMBETTA.

Nous passons sur la première partie de la séance, qui n'a présenté d'ailleurs aucun intérêt. Nous avons hâte d'arriver au magnifique discours de M. Gambetta.

M. Paul de Cassagnac, le député de Condom, a combattu l'amnistie, tout en déclarant qu'il voterait pour. Il avait de même voté le retour à Paris après avoir vivement attaqué la proposition. Ces contradictions lui sont familières, et nous ne nous donnerons pas la peine de les signaler, si les insinuations qu'il a dirigées ensuite contre M. Gambetta, n'avaient amené le président de la Chambre à céder le fauteuil à M. Brisson. M. Paul de Cassagnac avait dit que l'élection de M. Trinquet, dans le quartier du Père-Lachaise, avait été faite contre le député de la circonscription, contre M. Gambetta.

M. Gambetta vient s'asseoir au premier banc de l'union républicaine. M. Paul de Cassagnac se rend compte de la faute qu'il a commise, et comme toujours, il ne trouve d'autre moyen pour sortir d'embarras que de provoquer ses collègues. M. Haentjens et ses amis se livrent à des clameurs désordonnées. Grâce à la fermeté de M. Brisson, le tumulte ne dure pas longtemps. Aura-t-il des suites ?

M. GAMBETTA A LA TRIBUNE

M. Gambetta est à la tribune. Le plus profond silence s'établit aussitôt; la droite, nous lui rendons cette justice, ne l'a pas interrompu une seule fois ; elle était comme matrisée, subjuguée par cette voix éloquente qu'elle n'avait pas entendue depuis si longtemps. M. Gambetta appartient à cette classe si peu nombreuse de grands orateurs dont l'art est égal au génie. Nous l'avons retrouvé avec ses facultés prodigieuses et cet accentant tout puissant qu'il exerce sur les grandes assemblées. Comme toujours, la conscience des grands intérêts qu'il défend, la certitude des chaleureuses sympathies qu'il rencontre au dehors comme au dedans du Parlement, lui ont donné une flamme, une ardeur, un souffle puissant qui en font un orateur véritablement incomparable.

DISCOURS DE M. GAMBETTA.

J'ai cédé à l'impérieux sentiment du devoir en demandant à la chambre de vouloir bien m'entendre dans la question qui s'agite aujourd'hui devant elle; non pas, comme l'a dit le préopinant, parce que la grande mesure dont le gouvernement prend aujourd'hui l'initiative, que les ministres sont venus défendre et que la majorité va ratifier, soit l'œuvre d'une personnalité quelconque. Non, messieurs, et dans cette question il n'y a rien à cacher; le gouvernement pour répondre au sentiment du pays, qui veut être tenu au courant de ses affaires, a tout naturellement pensé que, avant de mettre la dernière main à cette grande loi d'abolition et d'absolution, il était pertinent nécessaire de connaître l'opinion, non pas d'un homme, mais de tous les hommes de la majorité de la chambre. (Très bien! très bien! à gauche et au centre.)

C'est à ce titre, et non à un autre, que j'ai été consulté. Et je donnerais à ce débat une tournure blessante pour ma dignité personnelle si je répondais à des attaques, à des insinuations qui, pour s'être produites à cette tribune, n'en sont pas plus fondées. Non, je ne suis pas au-dessus du gouvernement, pas plus que je ne suis à côté de l'honorable M. Granier de Cassagnac. (Très bien! très bien! à gauche.)

Je suis à mon rang et à ma place, je suis au poste où votre confiance m'a élevé. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Mais ce ne serait pas en comprendre toute la responsabilité si, lorsque l'heure est venue d'examiner sérieusement, profondément, l'utilité, l'opportunité, la gravité d'une mesure d'Etat, je pensais que je puis, égoïste et indifférent, regarder ce que font les autres, sans venir y chercher ma part de collaboration. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

Il y a mieux : on m'a donné l'occasion de dire devant mon pays—dont je relève toujours, quelles que puissent être les mobilités du suffrage universel,—de dire ici, à propos d'une élection faite hier, ce que j'en pense, parce que je crois pouvoir le dire avec quelque compétence, et parce que je devine déjà l'emploi malfaisant que l'on peut en faire, l'exploitation anti-politique qu'on ne manquera pas d'organiser autour de ce scrutin municipal, local, restreint, sans portée, sans lendemain. (Très bien! à gauche.)

Oui, vous avez dit que l'élection Trinquet devait suffire à surexciter les appréhensions du pouvoir, à augmenter les légitimes, les respectables, les patriotiques inquiétudes de nos amis du centre gauche.

Ah! si je réponds ici, c'est parce que je ne veux pas que cette inquiétude fasse son chemin ; c'est parce que je suis pénétré de cette vérité, que si l'élection restreinte de Belleville eût donné un autre résultat, que si la majorité eût été encore plus éclatante et plus soulignée sur le nom d'un incapable, il faudrait encore faire l'amnistie plénière et totale. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre).

Ah! messieurs, il faut y regarder de très près dans ces questions qui mettent le suffrage universel tout entier en émoi ; je veux bien qu'on bannisse de ces grandes discussions et le sentiment et l'humanité, et le récit des évènements qui ont amené ces calamitées ; mais il y a cependant un élément qu'il faut faire figurer dans le débat : ce sont les témoins.

Eh bien, messieurs, je le sais, je l'ai vu, je l'entends tous les jours ; ne pensez pas, ne pensez jamais qu'il y ait un autre moyen de supprimer ces récriminations ébouées sur la guerre civile autrement que par une mesure d'abolition complète, absolue : ne le pensez pas!

Pourquoi ? Parce que vous ne referez pas l'histoire ; parce que vous ne pourrez pas aller de quartier en quartier dans tout ce Paris qui a mené cette vie tragique et épouvantable qui va du 4 septembre au 26 mai; parce que vous ne pourrez pas refaire la vérité dans ces cervelles obscurcies et dans ces âmes troublées; et, entendez-le bien ! tant que restera une question d'amnistie, vraie ou fausse, posée sur une tête indigne ou une tête obscure, vous pouvez être convaincus que, toujours et nécessairement, vous verrez une grande masse s'égarer qu'il eût fallu reconquérir, vous verrez des esprits s'enflammer et s'exaspérer qu'il eût été fort simple de maintenir dans la ligne droite.

Et alors vous voulez que je me tase, que je ne dise pas à mes amis, qui sont au pouvoir, sans empiéter sur leur indépendance, qui est entière, car, si elle n'était pas entière, n'est ma confiance qui ne le serait pas.....(Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au centre), vous voulez que je ne leur dise pas : Oui, il y a un intérêt supérieur qui s'impose; oui, il y a une raison d'Etat qui ouvre et demeure les yeux les plus obstinément fermés ! c'est que, dans un pays de démocratie, dans un pays de suffrage universel, de disputes ardentes dans les comices électoraux, il y a un moment où, coûte que coûte, il faut jeter le voile sur les crimes, les défaillances, les lâchetés et les excès communs. (Vifs applaudissements.)

Que vient-on vous dire ?

On vient vous dire que c'est une politique de capitulation et de faiblesse! Et si je regarde d'où part le reproche!...

(Le membre du côté droit.—A gauche!

M. Gambetta.—... je me dis : Est-ce que, au contraire, vous ne sentiriez pas, avec la clairvoyance de l'ennemi, que cette mesure est, en réalité, une mesure de groupement et de concentration ? (Bravos et applaudissements à gauche.)

Est-ce que vous ne verriez pas que cette mesure, il fallait la prendre avant les élections, et, que, du moment qu'il fallait la prendre avant les élections, il faut la prendre le plus tôt et le plus loin possible des élections ! (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et pourquoi ? pour vous empêcher de l'exploiter ! (Nouveaux applaudissements.)

Messieurs, j'étais dans cette chambre, à cette tribune, il y a bientôt onze ans, où discutait sur le point de savoir s'il fallait faire le plébiscite; je m'expliquais avec le respect qu'il convient d'apporter dans un débat de cette gravité, de cette importance, mais avec la franchise et la pleine liberté de langage dont je croyais devoir honorer mes adversaires, parmi lesquels le plus illustre est ici et me fait l'honneur de m'écouter.

Eh bien, avant cette consultation solennelle, redoutée par les uns, appelée par les autres, et qui, quant à moi, messieurs, me paraîtrait légitime si elle se fût développée dans d'autres circonstances et avec d'autres règles, que je demandais ici même—je me le rappelle et ce sont de tels enseignements qui font cette politique mesurée, calculée dont je ne me départirai jamais, quelques railleries qu'on lui puisse adresser,—je disais : Consultez le pays, interrogez-le, mais avec certaines garanties et surtout en précisant vous-même les questions. Je craignais qu'on ne posât au pays cette alternative terrible d'avoir à choisir tout ou rien, de choisir entre le gouvernement et l'anarchie, de choisir entre la stabilité et le désordre, entre rester sur place ou faire un saut dans les ténèbres. J'avais raison, et non seulement on ne formulait pas les questions avec la précision et les garanties que je réclamais, mais, avant cette formidable épreuve qui est venue tout bouleverser comme un arbre du destin et dont nous subissons encore les terribles mutilations, avant cette redoutable consultation, que s'était-il passé?

Je ne sais qui il faut accuser, ni même si, à cette distance, il convient d'accuser quelqu'un. Ce qui se passa, le voici : On inventa un complot, on machina une conspiration, on la jeta devant la France effrayée, on lui en montra les desseins, les complices, les agents, et l'on surprit, et l'on faussa le caractère du verdict.

Rappelez-vous, messieurs, que si vous ajournez l'amnistie jusqu'à la veille des élections de 1881, on exploitera le pardon accordé aux gens de la Commune comme un complot, comme une sédition ; on épouvantera la France, en lui présentant les dangers du retour d'hommes chargés de crimes, couverts de sang, altérés de vengeance ; tandis que, si vous faites l'amnistie aujourd'hui, il en sera comme des prédictions sinistres qu'on faisait sur le retour des chambres à Paris.

Je ne puis pas oublier, à ce sujet, que l'honorable préopinant qui descend de la tribune votait, contrairement à l'avis de certains de ses amis, le retour à Paris, parce que, suivant lui, ce retour devait être le point de départ d'une série de déchirements intérieurs. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac.—Attendez la fin! Nous verrons qui rira le dernier.

M. Gambetta.—L'expérience est faite ; le calme et la sagesse du peuple de Paris ont répondu à ces prophéties plus ou moins intéressées.

Messieurs, l'expérience aussi répondra sur la question de l'amnistie.

Dans quinze mois, quand nous reviendrons devant nos électeurs, devant le suffrage universel, nous pourrons le prendre à témoin que, depuis le jour où vous avez voté l'amnistie, l'oubli, le pardon, le silence se sont faits sur la guerre civile. Voilà pourquoi je trouve l'amnistie opportune : voilà pourquoi je l'ai conseillée. (Très-bien! très-bien !)

J'ajoute que je croyais qu'il n'y aurait dans cette enceinte aucune protestation. Permettez-moi de vous le dire, avec une entière sincérité ; je ne prétends pas que ceux qui blâment le gouvernement, qui trouvent sa démarche hâtive, prématurée, peuvent, sans injure, être appelés des orléanistes. Non, ceux qui parlent aujourd'hui et ceux qui écrivent, qui rédigent ces motions présentées à la tribune, devant vous, et dont l'un, avec le nom qu'il porte si dignement, mérite plus que nos sympathies, mérite notre gratitude.....(Bravos sur les bancs de la gauche]..... celui-là et ses amis peuvent n'être pas d'accord avec nous sur diverses points, mais je sais ce que valent, en réalité, aux heures de péril, les hommes modérés et fermes. (Applaudissements sur les mêmes bancs.]

Nous avons entendu, dans une interruption très légitime, l'honorable comte de Choiseul nous dire : Nous avons fondé la République ensemble!

Nous ne l'oublions pas, personne n'a le droit de l'oublier; car, je le répète, ce serait une noire ingratitude. [Très bien ! très bien !]

C'est, en effet, grâce à ces concours ardents, patients, dévoués, que nous avons pu traverser le défilé des dix années que nous avons derrière nous ; mais aussi c'est pour cela que, arrivés de l'autre côté de la passe sinistre, je dis à ces vaillants bons et des mauvaises heures : Quittez tout souci, restez avec nous, surtout dans cette mesure de pardon et de clémence. Et pourquoi rester avec nous? Par cette raison très simple que vous avez été à la peine et qu'il faut que vous soyez à l'honneur. (Applaudissements répétés sur un très grand nombre de bancs.)

Oui, il faut que vous soyez à l'honneur. —Je dis l'honneur, car c'est l'honneur du gouvernement républicain, à côté duquel je sais, d'avoir pu, en mêlant les factions, fonder la République, ramener les chambres dans Paris, décréter successivement la rentrée sur le sol national des hommes compromis dans nos discordes. C'est l'honneur, la force de ce gouvernement, et il a bien le droit, au nom de la République, au nom de la France, de vous dire : "J'ai la garantie et le dépôt de l'ordre et des libertés nationales dans les mains, ayez confiance en moi, marchez avec moi."

Oui, ce gouvernement a le droit de tenir un tel langage, permettez-moi de vous le dire, vous avez le devoir, que vous avez exercé en bien d'autres moments, de descendre au fond de vos consciences, de vous mettre en présence des conséquences, des avantages de la politique de concorde qui est aujourd'hui devant vous, et de vous poser ce dilemme : Oui ou non, devons-nous faire l'amnistie ?

Votre réponse est : Oui ! n'est-ce pas? Personne ne se lève dans cette Assemblée qui ose dire : Non ! jamais nous ne ferons l'amnistie ; il faut persister dans une politique implacable, qui ne connaît que des fautes inexpiables.

Il faut donc faire l'amnistie, et, par conséquent, la seule question politique qui se pose et qui s'impose à l'attention du parlement est celle-ci : Existe-t-il un moment plus favorable pour la faire ? (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.) Je dis qu'il n'en existe pas ! Pourquoi ?

Parce que si le pays,—et je pense avoir étudié avec soin la marche des esprits,—est résolu à ne pas se payer d'apparences, à ne jamais céder aux impatiences, aux ardeurs mêmes légitimes des uns, il est résolu aussi à ne pas laisser passer les heures propices des grandes mesures. J'ai écouté le pays, je l'ai suivi, je l'ai étudié dans ses diverses manifestations électorales.

Et où est donc l'opinion publique, si elle n'est pas dans ces rendez-vous, si elle n'est pas dans ces consultations solennelles à tous les degrés où les électeurs donnent l'opinion de la France ?

Après avoir écouté, interrogé le pays, je suis arrivé à cette solution : Non, la France n'est pas passionnée pour l'amnistie, elle n'y apporte ni ardeur ni enthousiasme, elle sait ce que lui a coûté cette série de crimes ; elle sait qu'elle a été la rançon de cette folie insoubliable ! Non ! elle n'est pas passionnée pour l'amnistie, et, si elle n'avait qu'à prononcer un arrêt, il serait bien vite écrit en caractères ineffaçables.

Mais, messieurs, si la France ne subit pas d'entraînement vers l'amnistie, elle éprouve un sentiment que les hommes politiques doivent enregistrer : c'est celui de la lassitude..... (Très bien! —Applaudissements à gauche); elle est fatiguée, exaspérée d'entendre constamment se reproduire ces débats sur l'amnistie, dans toutes les questions, à propos de toutes les élections, de toutes les contentions électorales, et elle dit à ses gouvernants et à vous-mêmes. Quand me débarrasserez-vous de ce boulet de guerre civile ? (Bravos à gauche.)

Je ne sais pas quelle pensée a agité le cœur des ministres, mais je veux ouvrir le mien, et je demande, non pas à mes amis dans cette chambre, non pas à mes adversaires politiques, d'exprimer ce qui est le fond de leur sentiment, mais je demande à ceux qui, en dehors de cette enceinte, ont encore peut-être plus d'inquiétudes et d'appréhensions que vous-mêmes, je leur demande : Mais où donc est le bénéfice d'une résistance plus prolongée à une mesure pareille. [Applaudissements à gauche.]

Vouliez-vous monter à cette tribune ou une autre et venir déclarer devant le pays que vous résistiez à cette mesure uniquement pour résister ! [Très bien! très bien!]

Je le sais, messieurs, il y a deux politiques, et, en ce deux de tout temps, il y en aura toujours deux, parce que le mouvement de l'esprit humain, est ainsi fait : il porte les uns à l'innovation, à la marche en avant, à l'affirmation toujours plus hardie et toujours plus audacieuse vers le progrès, vers la conquête et vers la réforme, il retient les autres qui, par tempérament, par qualité d'esprit, — car c'est souvent une qualité, il y a plus de suite dans les esprits qui résistent,—sont au contraire pour le stationnement, pour le calcul longtemps ajourné avant la résolution. J'aime ces deux esprits et je les respecte.

Mais que voulez-vous ? Vous allez peut être m'accuser d'opportunisme ! Je sais que le mot est odieux.... (Sourires) ; pourtant, je pousse encore l'audace jusqu'à affirmer que ce barbarisme cache une vraie politique (applaudissements), que c'est en s'inspirant de la sérénité des uns et de l'esprit d'examen des autres qu'il faut se décider. Et alors, étant face à face avec les difficultés, je dis à ceux-ci : Vous touchez à la réalisation d'une mesure qui peut être aurait été facilitée si elle eût été entourée, dans les réclations qui se sont produites, de plus de mesure, de plus de sagesse. Et aux autres, je dis : Le moment est venu de se résoudre ; ne voyez-vous pas entre vous et ceux qui ne que des anarchistes de profession, qui ne sont que de purs démagogues, que des fauteurs de désordre ; ne voyez-vous pas entre eux et nous une armée compacte de braves gens, d'électeurs honnêtes, sincères, qui, troublés et égarés, considèrent l'amnistie comme le retour aux plus détestables doctrines ?

Ne sentez-vous pas qu'il est nécessaire d'aller à eux, de les rassurer et de leur dire : La République, c'est un gouvernement de démocratie, c'est un gouvernement qui est le plus fort de tous les gouvernements connus sous la démagogie. Pourquoi ? Parce qu'il ne gouverne et ne réprime ni au nom d'une famille ni au nom d'une maison, mais au nom de la loi et de la France. (Bravos et applaudissements répétés à gauche et au centre.)

Quand j'ai eu examiné l'état mental de mon pays, quand j'ai eu constaté cette lassitude qui fait que la question n'est pas mûre, je vais employer un mot vulgaire, qu'elle est pourrie ! (Mouvement), quand j'ai eu fait cet examen interne, j'ai jeté un regard au dehors, et qu'est-ce que j'ai vu ?

Il y a quelques mois encore, l'Europe était inquiète; elle jugeait ces mesures prématurées; elle les condamnait, elle disait par ses organes les plus accrédités que l'heure n'en était pas venue.

Oh ! moins que personne je suis porté à aller chercher chez l'étranger la règle de nos décisions intérieures ; mais enfin, vous n'êtes pas une puissance insulaire, vous ne vivez pas entre le Pacifique et l'Atlantique, sans toucher à personne ; vous êtes au milieu de monarchies séculaires, respectées, renforcées, dont votre premier devoir est de considérer les susceptibilités et les appréhensions. C'est à ce patriotisme républicain ainsi compris que vous devez déjà de voir donner son vrai rang, sa vraie place dans le concert européen à un État républicain si considérable et si puissant, qui met la plus vieille nation de l'Europe et 40 millions d'hommes en mouvement sous la seule influence de l'opinion publique. (Applaudissements répétés au centre et à gauche.)

Qui, il a fallu examiner l'état de l'Europe et savoir ce qu'elle pensait. Eh bien, quand on s'est livré à cette enquête, toujours délicate, toujours un peu amère, un peu inquiète, et quand on rencontre devant soi des esprits courtois, ouverts, disposés, sous l'influence des leçons du malheur, sous l'influence des leçons de la fortune, à sentir que la France se refait et se restaure sagement, fortement, pacifiquement; lorsque, dis-je, on rencontre des hommes aussi avisés, solidaires d'un certain ensemble européen, et qu'on a la bonne fortune de pouvoir les interroger, il faut juger étant de leurs réponses.

Eh bien, messieurs, "il n'est pas douteux—cela faisait peut-être aussi partie de l'opportunisme—il n'est pas douteux que, il y a six mois, les réponses n'étaient pas bonnes.

Aujourd'hui, vous avez rencontré le crédit et la confiance, au point de vue de vos ressources, de votre fortune matérielle ; vous êtes en train de retrouver le crédit et la confiance au point de vue de votre puissance morale et de votre stabilité politique. [Applaudissements.]

Quels sont donc maintenant sur cette question les sentiments de l'Europe ? Je les ai recueillis, je les ai enregistrés. L'amnistie, nous dit-on, vous pouvez la faire ; elle n'effraie plus l'Europe et elle vous débarrassera beaucoup. [Applaudissements prolongés.]

Le suite à la quatrième page.

"Can't get away"—N'oubliez pas de faire une excursion sur le magnifique et le rapide vapeur **Sunbeam**.

Décédé hier matin, à 10 heures, à l'âge de 64 ans, THÉODULE MICHON. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son neveu M. John Henry, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures précises de l'Hôtel Dieu.

Décédée, hier matin, à 4 heures, à l'âge de 6 ans et deux mois, LAURA LOUISE, fille de E. REVOL et de MARIE CUEVAS. Les amis et connaissances des deux familles sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures. Les membres de l'Union Française, ainsi que les membres de la Batterie F., D. A. R. sont également invités. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Royale, No 365, entre Français et Union.

Décédée hier, 7 courant, à 8 heures du soir, Mme CATHERINE AMORLLOZ, épouse de Mr. N. BOUVIER, âgée de 56 ans, née au Grand Bornand (Haute-Savoie) France. Les parents et amis de la famille, les membres de la Société Française et du Club de la Démocratie Française, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures P. M. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, rue de Chartres No 103.

Club de la Démocratie Française de la Nile-Orléans.—Décédée, hier 7 courant à 8 heures du soir, Mme CATHERINE ANGELLOZ, épouse de Mr. N. BOUVIER, président, âgée de 56 ans, née au Grand Bornand, Haute-Savoie, France.

MM. les officiers et membres du club sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures du soir. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 103 rue de Chartres.

Le vice président,

B. ABADIE.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédée, hier 7 courant, à 8 heures P. M. Madame CATHERINE ANGELLOZ, épouse de M. N. Bouvier âgée de 56 ans née au Grand Bornand, Haute Savoie. France.

MM. les sociétaires et spécialement ceux de la catégorie de JUILLET, sont priés d'assister à ces funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence rue de Chartres, No 103.

Par ordre du président,

J. SCHWEITZER.

L. SIMON, secrétaire.

Décédé hier matin, à neuf heures un quart, à l'âge de 36 ans, ALFRED HAREL, natif d'Elbeuf, département de l'Eure. Les amis et connaissances des familles Vincent Rogers et Baron sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à dix heures et demie. Le convoi partira de l'asile de la Société Française.

De la part de son beau frère J. Vincent.

Les journaux de Paris et du département de l'Eure sont priés de reproduire cet avis.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier matin, à 10 heures à l'âge de 37 1/2 ans, le sociétaire ALFRED HAREL, né à Bascoy, département de l'Eure, France.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de JUILLET, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN à 10½ heures. Le convoi partira de l'Asile où le corps est exposé.

Par ordre du Président.

J. SCHWEITZER.

I. SIMON, Secrétaire.

AVIS.

J. N BONNOT, gardien du Cimetière St Louis, rue Esplanade, prévient le public que les Messieurs de l'Eglise St Louis ont fait construire des fosses dans le susdit cimetière qu'ils vendront aux demandeurs à des prix modérés, en s'adressant au cimetière ou à son établissement de pompes funèbres, No 45 rue Ste Anne, entre Chartres et Royale. On y trouvera également tout ce qui concerne les enterrements tels que : Corbillards, Corbillards et Voitures de première classe pour visites, entrées et mariages, le tout à des prix modérés.

30 juin—1mMJD

Dissolution de Société.

LA société n'étant entre les soussignés sous la raison sociale de Dalsheimer & Thalheimer est, ce jour dissoute d'un commun accord. Mme N. Dalsheimer,

Nile-Orléans, 1er juillet 1880

MRS N. DALSHEIMER,
PHILLIP THALHEIMER
SAMUEL DALSHEIMER

Les soussignés continueront les affaires et liquideront celles de l'ancienne maison au même lieu, No 45 rue de Chartres, sous la raison sociale de THALHEIMER & DALSHEIMER et sollicitent une continuation du patronage si libéralement accordé à la maison dans le passé.

Nile Orléans, 1er juillet 1880

PHILLIP THALHEIMER
SAMUEL DALSHEIMER

8 juillet—4t.

Nouveau Service
POUR MANDEVILLE ET COVINGTON.

Le nouveau et rapide Steamer

SUNBEAM,

John A. Bietry, Capitaine; John A. Peyroux, Commis; partira de l'extrémité du Nouveau Lac à l'arrivée des chars partant du coin des rues Canal et Carondelet, à savoir

Excursion de Dimanche à l'arrivée du train de 8 heures du matin, s'arrêtant à tous les débarcadères jusqu'à la briqueterie de Jones.

Dimanche à l'arrivée du train de 9 heures du matin pour Madisonville directement.

Mardi, Jeudi et Vendredi, à l'arrivée du train de 1 heure de l'après-midi, s'arrêtant à tous les débarcadères jusqu'à la briqueterie de Jones.

Mercredi et Samedi à l'arrivée du train de 3 heures du matin, s'arrêtant à tous les débarcadères jusqu'à la briqueterie de Jones.